

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	9
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
18 Août 1873.

## Chronique générale.

Le *Constitutionnel* parle d'un projet de loi ayant pour but, à la rentrée de l'Assemblée, d'augmenter le nombre des conseillers d'Etat. Dans la journée nouvelle, on ferait passer M. de Parieu, qui remplacerait M. Odilon Barrot comme vice-président.

M. Thiers est décidément parti pour la Suisse, avec M<sup>me</sup> Thiers et M<sup>lle</sup> Dosne.

Le comte de Paris est revenu à Paris mardi soir. Il est reparti hier pour Villers-sur-Mer, où se trouve sa famille.

Bon nombre de députés de la droite se proposent, dit-on, d'aller rendre visite au comte de Chambord après la session des conseils généraux.

Le *Temps* a mentionné le bruit de la prochaine convocation de l'Assemblée, d'un accord entre le comte de Chambord et les députés fusionnistes sur la question du drapeau.

La question du drapeau serait ainsi réglée : le comte de Chambord accepterait le drapeau tricolore pour la France et pour l'armée avec adjonction d'une cravate blanche fleurdelisée. Il conserverait le drapeau blanc pour sa maison.

On affirme, enfin, qu'Henri V viendrait s'installer au château de Chambord du 20 au 30 septembre.

Le *Constitutionnel*, enchérissant sur ces bruits, parle de la rétrocession de Metz sous les auspices de la Russie.

Aucune de ces nouvelles ne paraît jusqu'ici reposer sur un fondement sérieux.

Le *Pays* a publié un article intitulé : *La Conspiration*, articles qui à toutes les allures d'une déclaration de guerre en règle.

Privés de l'appoint du groupe de l'appel au peuple, les royalistes pourront-ils réunir cette majorité dont ils ont besoin pour restaurer la monarchie ?

Il s'est trouvé au 24 mai 362 voix pour renverser M. Thiers, et, deux heures après, 390 voix pour élire son successeur.

Depuis, la majorité de coalition a été constamment de 400 voix environ.

Retranchez-en 40 bonapartistes, et il reste 360 voix auxquelles peuvent se joindre quelques indécis.

On dit bien que beaucoup d'orléanistes, les vieux parlementaires notamment, éprouveront quelque hésitation à rétablir le régime qu'ils ont renversé en 1830.

Mais on tâchera d'aplanir le terrain au moyen de concessions plus apparentes que réelles.

D'ailleurs, les vieux parlementaires, n'ayant plus à choisir qu'entre la République et la royauté, se rallieront forcément à ce dernier terme.

Il n'est donc pas impossible que, d'ici à un mois et demi, grâce à des envoyés qui

sont en ce moment dépêchés, avec lettres pressantes, aux députés qui sont en vacances, pour recueillir leurs signatures, qu'il se trouve dans l'Assemblée une majorité pour proclamer la restauration.

Mais le pays, direz-vous ? Le pays ne voudra évidemment pas ratifier cet acte de l'Assemblée. Car personne dans le pays, sauf une infime minorité, ne songe à offrir la couronne au comte de Chambord.

Dans quelle situation serons-nous alors ? Henri V disposera-t-il de la force ? Et s'il en dispose, l'emploiera-t-il ? Ou retournera-t-il à Frohsdorff ?

Telles sont les questions qui se posent.

On lit dans la correspondance Saint-Chéron :

Les organes de la partie jeune et ardente des bonapartistes sont furieux contre l'Assemblée nationale, parce que ce journal a prétendu qu'il y avait des napoléoniens disposés à se rallier à la monarchie des Bourbons, plutôt que de laisser voter la République, le rétablissement de l'Empire n'étant pas encore possible.

Les journaux bonapartistes, dont il est ici question, ont bien tort de se fâcher ; car cette conduite de leurs amis ne pourrait que faire honneur à leur patriotisme.

On répand le bruit et des journaux répètent que si le rétablissement de la monarchie était voté par la majorité de l'Assemblée, le maréchal de Mac-Mahon soumettrait ce vote à la ratification populaire. Ce bruit n'a pas le plus léger fondement, car il est en opposition complète avec l'attitude et toutes les déclarations du maréchal, qui a toujours dit n'être que l'exécuteur des volontés de la représentation nationale.

Il y a aussi des journaux qui prétendent que 327 signatures sont déjà acquises, parmi toutes les fractions de la droite, au vote en faveur de la monarchie. Sans contester l'exactitude de ce chiffre, on peut affirmer qu'il est tout fantaisiste, car les députés n'ont évidemment pas su ni se concerter, ni se compter. Nous espérons bien, dans tous les cas, que ce chiffre de 327 sera dépassé.

Rappelez-vous que M. Casimir Périer et d'autres membres de cette fraction du centre gauche ont déclaré adhérer à la République conservatrice à cause des divisions au sein de la famille royale, divisions qui rendaient impossible le rétablissement de la monarchie.

Or, depuis l'entrevue du 5 août, M. Casimir Périer et ses amis ne peuvent plus avoir aucun motif sérieux de persévérer dans l'illusion funeste d'une République conservatrice.

Tout porte donc à croire qu'au moment décisif, un certain nombre de membres de cette fraction du centre gauche agiront, comme au 24 mai, et voteront en faveur de la monarchie, plutôt que de livrer de nouveau la France à M. Thiers qui nous conduirait, en peu de temps, à M. Gambetta et à la Commune.

M. Thiers part en disant qu'il va prendre des forces pour, à la rentrée de la Chambre, se mêler activement aux grandes luttes politiques qui s'engageront.

Si l'on en croit l'Assemblée nationale, ce serait la gauche qui, dès le retour de la Chambre à Versailles, prendrait l'initiative de faire décider la question de République ou

de Monarchie, en réclamant la mise à l'ordre du jour de la proposition d'un membre du centre gauche, M. Bérenger (de la Drôme). Cette proposition demande qu'avant de discuter les lois constitutionnelles, la Chambre vote sur la forme définitive du gouvernement.

Le *Journal de Genève* prétend savoir que si l'on s'est tenu sur la réserve, quant aux questions politiques, dans la première entrevue, il n'en a pas été de même dans les entrevues subséquentes qui ont eu lieu tous les jours entre le comte de Chambord et le comte de Paris.

La *Presse* qui s'est constituée le *Moniteur* de la fusion aux dépens du *Journal de Paris*, nie qu'il y ait eu d'autre entrevue que celle du 5. Elle est, en cela, en désaccord avec elle-même, car elle a annoncé, comme tous les journaux, que le comte de Chambord avait fait une visite au comte de Paris.

Il est vrai qu'il n'a été question, d'après une dépêche, que de photographies de famille que le comte de Chambord aurait demandées à son cousin. Mais ce sont là des histoires bonnes à émerveiller les simples des deux partis.

La feuille suisse que nous citons plus haut, affirme que l'accord est fait sur les deux questions essentielles du drapeau et de la charte, laquelle serait votée par la Chambre et acceptée par le comte de Chambord.

Le même journal affirme que si l'on a gardé le silence et si l'on a essayé de tenir secrètes ces résolutions, c'est afin de ne pas donner l'éveil aux républicains et aux bonapartistes.

Nous trouvons dans le *Soir* les renseignements suivants, que nous reproduisons sous toutes réserves :

Voici les informations que nous avons recueillies, dans des cercles politiques généralement très-bien renseignés, sur le plan adopté par les députés de la droite et du centre droit pour arriver à la restauration de la monarchie fusionnée. Nous les donnons, bien entendu, sous toutes réserves.

Dès à présent, — comme il avait été fait avant le 24 mai, — les trois groupes de l'extrême droite, de la droite et du centre droit ont donné pleins pouvoirs aux membres de la commission de permanence, qui les représentent, pour prendre toutes les mesures nécessaires afin d'arriver au rétablissement de la monarchie.

L'adhésion de ces trois groupes, d'après les initiés, donnerait déjà 280 signatures ; maintenant que la réconciliation est faite entre le comte de Chambord et les princes d'Orléans, il ne s'agirait donc plus que de s'assurer de nouvelles signatures ; c'est là, assure-t-on, ce dont on s'occupe en ce moment.

Une fois que la majorité serait garantie, la commission de permanence — immédiatement après l'évacuation — réunirait l'Assemblée nationale, et là, déclarant que le moment de sortir du provisoire est venu, on prendrait le plus rapidement possible les décisions suivantes :

- 1° La monarchie est le gouvernement légal de la France ;
- 2° Une commission de trente membres est nommée pour rédiger la Constitution ;
- 3° L'Assemblée nationale se proroge pour deux mois, afin de laisser à la commission le temps d'achever son travail ;

4° M. le maréchal de Mac-Mahon continuera à exercer comme lieutenant-général du royaume, les pouvoirs à lui précédemment conférés.

Le maréchal se bornerait à notifier immédiatement aux préfets la résolution prise par l'Assemblée, en déclarant que rien ne sera changé dans la façon de gouverner et d'administrer le pays, et ferait appel au dévouement de tous les hommes d'ordre et de tous ceux qui respectent la loi pour maintenir la paix publique.

La commission de constitution se mettrait immédiatement à l'œuvre, et alors le comte de Chambord, se trouvant ainsi appelé sans condition par le seul fait du rétablissement de la monarchie, ferait spontanément les concessions auxquelles il s'est refusé jusqu'à ce jour, déclarerait à l'armée qu'elle gardera le drapeau tricolore, et que ce qu'il entend fonder, c'est la monarchie constitutionnelle avec toutes ses garanties.

Voilà le plan dans son ensemble. Nous ne l'apprecions pas : nous le donnons, bien entendu, sous toutes réserves ; mais les informations émanées des groupes légitimistes et orléanistes sont trop concordantes pour que nous puissions négliger de les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

A la suite d'une souscription ouverte parmi les ouvriers de Paris, une bannière fort riche, en velours violet, portant un semis d'abeilles d'or, les armes impériales surmontées d'un aigle en relief brodé de soie et d'argent, a été offerte, le 15 août, à la veuve de Napoléon III.

M. Thiers prépare un ouvrage intitulé : *La Libération du territoire*. Chaque député, dit-on, en recevra un exemplaire, lors de la rentrée.

On prétend que le conseil des ministres n'a point, comme on l'a dit, jeté les yeux sur M. Dufaure, pour le nommer à la vice-présidence du conseil d'Etat. Comme membre de l'Assemblée, l'ancien garde des sceaux ne peut, aux termes de la législation actuelle, faire partie du conseil, et il est peu probable qu'il se résigne à donner sa démission de représentant. Il faudrait donc, pour tourner cette première difficulté, modifier la loi organique du 24 mai 1872 ; mais, outre que cette manière de procéder entraînerait des lenteurs, il n'est pas à présumer que M. Dufaure, qui a été, comme ministre de la justice, président du conseil d'Etat, consente à remplir, sous M. Ernoul, les fonctions de vice-président du même corps.

Plusieurs journaux donnent comme certaines les nominations de M<sup>gr</sup> l'archevêque de Paris et de NN. SS. les évêques de Poitiers et d'Orléans au cardinalat.

C'est à tort qu'on avait prêté à M. Saint-Gresse, cité devant la cour de cassation à propos de son différend avec le procureur général de Toulouse, l'intention de ne pas comparaitre. M. le président Saint-Gresse se présentera le 19 devant la cour, et il entend, dit-on, appuyer sa défense sur les violences qu'il impute au procureur général. M. Saint-Gresse a demandé à faire la preuve par témoins des faits qui, selon lui, expli-



quent le cartel qu'il a envoyé au procureur général, et, dans sa prochaine audience, la cour doit délibérer sur cette requête. Quelle que soit la décision de la cour sur cette demande de M. Saint-Gresse, et quel que soit l'arrêt sur le fond de l'affaire, il paraît certain que M. Saint-Gresse ne sera pas maintenu dans le ressort de Toulouse.

De nombreux exemplaires d'un journal suisse ont été saisis à la frontière. Ce journal contenait un appel des réfugiés de la Commune au peuple français, tendant au renversement de l'Assemblée nationale.

On annonce pour aujourd'hui lundi la reprise des séances de la commission des grâces. M. le Président de la République et M. le ministre de la justice, ainsi que son collègue de la guerre, ont exprimé le désir que l'arrière des dossiers à examiner fût complètement liquidé avant la rentrée de la Chambre.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Les anciens journaux présidentiels ne peuvent pas se consoler des événements qui viennent d'avoir lieu. M. Thiers leur avait répété si souvent en effet et avait répété au pays que la monarchie était impossible, que les monarchistes ne parviendraient jamais à s'entendre. M. Thiers ne paraît pas avoir été dans cette circonstance un prophète plus clairvoyant que lorsqu'il prédisait qu'aucun voyageur n'irait de Paris à Versailles en chemin de fer.

Bien des faits qu'il y a trois mois M. Thiers déclarait irréalisables se sont réalisés. Bien d'autres qu'il représentait comme des chimères, se réaliseront probablement. Parmi tant de dons heureux qu'il a reçus de la nature ou qu'il a acquis dans la politique, M. Thiers ne possède pas le don de prévoyance.

L'excessive ardeur qu'il ressent pour le pouvoir lui fait fermer les yeux sur les enseignements du passé et sur les nécessités de l'avenir.

Tout le pouvoir est en sa main, *omnis potestas a Deo*.

La monarchie n'était pas possible, parce que M. Thiers serait descendu du premier rang au second si la monarchie avait été restaurée.

La République elle-même n'était possible que parce qu'elle se trouvait entre ses mains. En un mot, hors de M. Thiers, il n'y avait point de salut pour la France. A force de répéter sous les formes les plus variées, avec toutes ses habiletés de langage, qu'il était l'homme nécessaire, la pierre angulaire de la société, le pays avait fini sinon par ajouter une foi entière aux paroles de M. Thiers, du moins à être ébranlé et à réfléchir que le chef de l'Etat était peut-être un instrument de la Providence.

Il n'y a que trois mois que l'Assemblée a déposé cet instrument plus séducteur qu'utile, et déjà la montagne infranchissable, à son dire, est franchie à moitié.

Les journaux qui célébraient les vœux de M. Thiers sur l'avenir de la monarchie peuvent prendre leur parti de la mésaventure. Nous avons bon pied bon œil. Nous espérons bien ne pas rester en chemin.

L'Assemblée nationale donne un renseignement de nature inquiétante :

« Plusieurs préfets constatent que dans les centres commerciaux des groupes d'ouvriers reçoivent des lettres chargées contenant des sommes assez fortes et venant de Londres, de Berlin, de Paris et de Genève. »

M<sup>me</sup> Bazaine doit se rendre aujourd'hui à Compiègne avec M. Lachaud, pour y choisir un appartement qu'elle occupera pendant la durée du procès de son mari. Celui-ci sera transféré à Compiègne le 10 septembre. Il y restera donc 26 jours avant l'ouverture de son procès.

Sa prison se composera de trois pièces, dont une antichambre, une chambre à coucher et un salon servant de salle à manger. Ces deux pièces sont fort simplement, mais fort convenablement meublées en reps rouge.

Le maréchal y apportera son bureau,

qu'il avait obtenu déjà l'autorisation de conserver à Versailles.

On lit dans *Paris-Journal* :

Victor Hugo, dans sa lettre à M. de Broglie, prétend que le climat de la Nouvelle-Calédonie va tuer Rochefort. C'est le contraire qui est vrai, quelle que soit sa maladie. La colonie est tellement saine, son climat est si doux, que le chiffre officiel des entrées à l'hôpital, soit pour l'armée et la marine, soit pour les employés de l'Etat, soit enfin pour les déportés, est près de trois fois moins élevé qu'en Europe.

Voilà la vérité; il serait temps que le public la connût et cessât de s'apitoyer sur le sort de ceux qu'on n'a aucune raison de plaindre.

Un des anciens amis littéraires de M. Henri Rochefort, se trouvant à l'île de Ré le jour même où la *Virginie* appareillait, est allé faire une visite cordiale au nouveau transporté.

Après les poignées de mains et quelques compliments d'amitié, le visiteur a pu constater que le rédacteur du *Mot d'ordre* avait entièrement blanchi; ses joues se sont creusées; néanmoins, il a toujours du ressort et beaucoup d'animation dans le regard.

Homme élégant et de bonne compagnie, M. Henri Rochefort paraît souffrir de se trouver mêlé à d'affreux communards, dépenaillés, suant l'argot et la vermine; il souffre de ce voisinage, disons-nous, mais il ne l'avoue pas.

Seulement il a dit à voix basse, en montrant ses compagnons de voyage :

— J'ai voulu l'égalité; eh bien, je l'ai!

Le Shah de Perse, revenant d'Autriche, est arrivé à Brindisi, d'où il s'est embarqué pour Constantinople, sur le yacht *Sultané*.

#### LES FRÈRES A L'EXPOSITION DE VIENNE.

Il s'est passé à l'Exposition de Vienne un fait qui prouve une fois de plus l'intolérance des radicaux.

Le jury des récompenses voulait décerner un diplôme d'honneur à la méthode géométrique de certains instituteurs français.

Grand honneur pour la France et parfaitement mérité. Les membres du jury étaient d'accord sur ce point. Mais les instituteurs qui méritaient ce diplôme, et qui allaient l'obtenir, étaient les Frères de la Doctrine chrétienne.

Cette haute distinction leur a été retirée sur la demande d'un membre de la commission. Oui, un membre du jury français a eu le courage de combattre la proposition. Il a déclaré que cette marque de distinction accordée à l'enseignement si méritant des Frères des Ecoles chrétiennes blesserait les susceptibilités de l'enseignement laïque de notre pays.

La libre-pensée l'a échappé belle; les Frères auront leur récompense. Mais, au lieu d'un diplôme d'honneur, ce sera une simple médaille, une médaille de progrès.

Le diplôme d'honneur décerné à la France sera attribué à une nation rivale.

Quel est le membre de la commission qui a fait retirer aux Frères une distinction méritée? Est-ce M. Buisson, cet inspecteur de l'enseignement primaire, que M. Jules Simon a dû mettre en congé avec solde et qu'il a chargé d'une mission de confiance à Vienne? Déjà cet étrange représentant du ministère de l'instruction publique a fait des siennes: les envois des Ecoles des sœurs avaient été relégués dans un coin perdu de l'Exposition, où un commissaire français les a découverts par hasard.

Serait-ce M. Gréard, qui cumule les fonctions d'inspecteur général de l'instruction primaire, de chef de service de l'instruction primaire à la préfecture de la Seine, et de directeur de l'instruction primaire au ministère de l'instruction publique. Ces deux fonctionnaires selon le cœur de M. Jules Simon sont actuellement à Vienne. Et ils nous sont justement suspects.

#### Nouvelles militaires.

La transformation que doit subir le chassepot n'est pas encore définitivement arrêtée. Les expériences se continuent sans re-

lâche à Vincennes. Un des fusils transformés, récemment expérimenté, a permis d'obtenir une portée de 4,600 mètres, avec une élévation de hausse égale à celle qui correspond à 4,300 mètres pour l'arme modèle 1866. La transformation coûterait 8 fr.

Plusieurs officiers des plus compétents se prononcent pour une transformation du chassepot d'après le fusil Beaumont.

Cette dernière arme, adoptée en Hollande, est du système à Croche; on la regarde généralement comme une des meilleures connues. Elle est du même calibre que le chassepot, dont elle a l'apparence extérieure, mais s'en distingue par son mécanisme, et en particulier par un ressort à deux branches, au lieu d'un ressort à boudin, une des pièces les plus défectueuses du système actuel. La cartouche est métallique et à percussion centrale. Le mouvement d'armer étant supprimé dans la charge, on arrive facilement à une vitesse moyenne de tir de douze coups à la minute.

Ajoutons que le fameux fusil Mauser, adopté pour l'armement de l'armée allemande, et dont la fabrication se poursuit en ce moment avec la plus grande activité, n'est qu'une copie de Beaumont.

La seule objection que nous ayons entendue faire au sujet de la transformation de notre fusil d'après le Beaumont est le prix élevé du brevet qu'on serait tenu d'acheter à l'inventeur.

L'amiral anglais Rider est arrivé à Vienne venant de Russie et se rendant en Italie.

Cet officier général a été reçu avec la plus grande courtoisie par les Russes, qui ont mis un certain plaisir à lui montrer dans tous ses détails la flotte de la Baltique. L'amiral anglais a visité avec le plus grand soin cette magnifique escadre et est monté successivement à bord de chaque vaisseau, frégate, monitor, ou canonnière.

Les honneurs lui étaient faits par l'amiral Boutakoff, qui commandait en Crimée la flotte russe de la mer Noire. De grandes manœuvres ont eu lieu à l'occasion de cette visite, et l'amiral anglais s'est montré aussi étonné du savoir-faire des officiers de la marine russe que de la belle tenue des bâtiments sous leurs ordres.

L'amiral continue son voyage vers l'Italie, où il doit également visiter et étudier la flotte.

#### LA MARINE ALLEMANDE.

Voici les dernières données officielles sur la marine de guerre allemande.

Le corps des officiers se compose d'un vice-amiral, de trois contre-amiraux, de deux officiers ayant la position de contre-amiraux, de 14 capitaines de vaisseau, de 30 capitaines de corvette, de 37 capitaines-lieutenants, de 100 lieutenants, de 80 sous-lieutenants (parmi lesquels le prince Henri, second fils du prince royal), de 400 cadets de mer et de 36 cadets.

Le bataillon de mer (il est fort de 6 compagnies) a 4 major, 6 capitaines, 6 lieutenants, 49 sous-lieutenants; 4 colonel, 4 lieutenant-colonel sont attachés à ce bataillon.

La division de l'artillerie de mer (3 compagnies) a 4 major, 3 capitaines, 3 lieutenants, 7 sous-lieutenants; 4 colonel, 4 lieutenant-colonel, 1 major et 4 capitaine sont attachés à cette division.

Le service médical est fait par un chirurgien général, 4 chirurgiens supérieurs d'état-major, 15 chirurgiens d'état-major, 26 chirurgiens assistants, 2 sous-chirurgiens et 9 chirurgiens attachés à la marine.

Parmi les 8 frégates cuirassées on compte les deux — le *Kaiser* et le *Deutschland* — qui ont été construites en Angleterre; viennent ensuite la corvette *Hansa*, 2 transports cuirassés, 1 vaisseau de ligne, 13 corvettes, 4 avisos, 1 yacht, 2 chaloupes canonnières de la force de l'*Albatross*, 7 chaloupes canonnières de première classe, et 40 de seconde classe, 2 transports à vapeur; 2 frégates et 3 bricks sont énumérés comme voiliers. 10 vapeurs et 8 voiliers font le service des ports.

Il y a actuellement en activité dans les eaux territoriales: 4 corvettes et 4 chaloupe canonnière, commandées par le vice-amiral Henk, comme escadre d'évolution; plus 1 vaisseau de ligne, 4 chaloupes canonnières, 2 avisos, 2 bricks et 2 transports à vapeur. L'escadre de la Méditerranée, sous les

ordres du capitaine Werner, comprend la frégate le *Frédéric-Charles*, la corvette l'*Elisabeth* et la chaloupe canonnière le *Dauphin*.

La corvette la *Nymphe*, commandée par le capitaine von Blanc, est stationnée dans l'Asie orientale, et la chaloupe canonnière l'*Albatross*, capitaine-lieutenant Henzel, dans l'Amérique du Sud. La frégate la *Niobé*, capitaine Mac-Clean, est à Madère.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Aussitôt le retour de M. Balbie, dont l'intérim du ministère est confié à M. Beulé, le ministre de l'intérieur doit, dit *Paris-Journal*, se rendre à Angers. Il visitera successivement une grande partie des localités du département de Maine-et-Loire.

Par décret en date du 13 août, M. Cormerais, conseiller de préfecture du département de Maine-et-Loire, a été désigné pour remplir les fonctions de vice-président du conseil de préfecture du département.

La session ordinaire des conseils généraux s'ouvre, dans tous les départements, aujourd'hui lundi 18 août.

#### LE 15 AOUT A ANGERS.

La fête de l'Assomption a été célébrée dans toutes les églises d'Angers avec beaucoup d'éclat et au milieu d'une grande affluence de fidèles.

La procession du Vœu de Louis XIII s'est faite, comme chaque année, avec le concours de toutes les paroisses de la ville réunies au clergé de la cathédrale.

Les confréries de la Vierge avaient, pour cette gracieuse fête, apporté leurs plus riches bannières ou des emblèmes dont le travail délicat resplendissait aux rayons du soleil. Sous les arbres du boulevard, notamment, le coup d'œil était fort beau, et malgré la foule qui affluait par toutes les issues, le long cortège n'a trouvé partout que témoignages d'un religieux respect.

Après les paroisses et le chapitre de la cathédrale, M<sup>gr</sup> l'Evêque, revêtu des habits pontificaux, fermait la marche en bénissant les petits enfants que les mères lui présentaient à chaque instant.

Des fidèles en grand nombre suivaient le cortège, et partout sur son passage se pressait une foule respectueuse.

La musique du 32<sup>e</sup> et celle des pompiers accompagnaient la procession, alternant avec le chant des cantiques.

Le soir, à huit heures, la musique municipale a donné un concert au Mail. Il va sans dire que les auditeurs ne lui ont pas manqué. On ne pouvait terminer mieux une aussi belle et bonne journée; nous devons des remerciements aux artistes que la fatigue n'a pas effrayés, et qui ont bien voulu offrir un plaisir de plus à leurs concitoyens.

A propos de la Sainte-Marie, on lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« L'Assomption, la fête de la Vierge et de toutes les femmes qui portent son nom, a donné pendant deux jours une animation extraordinaire à la ville d'Angers.

Il est rare que dans chaque famille il ne se trouve pas une personne au moins s'appelant *Marie*, portant ce nom si doux, fait des lettres qui composent le mot *aimer*. Chacun avait donc quelqu'un à fêter: aussi on ne rencontrait partout dans les rues que personnes empressées, chargées de bouquets et de plantes fleuries.

Angers est la ville des fleurs, dit-on; on a pu s'en convaincre mercredi et jeudi. De la Mairie au Grand-Cercle, le boulevard, que les *floriculteurs* ont choisi de préférence pour y étaler leurs séduisants produits, ressemblait à un gracieux et odorant parterre, où l'on pouvait se procurer à peu près toutes les plantes cultivées sous notre ciel; aussi il fallait voir le flot des acheteurs près des marchands et marchandes! »

#### COMMUNE DE GENNES.

Le Maire de la commune de Gennes prévient que l'assemblée dite de la Saint-Louis aura lieu le 31 août.

Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.



Jeux divers. — Mât de cocagne. — et, au clocher Saint-Eusèbe, Feu d'artifice tiré par M. Vincent, d'Angers.

Vendredi matin, une rencontre au pistolet a eu lieu entre M. Quesnay de Beaupaire, rédacteur en chef de l'*Avenir*, du Mans, et M. Simon rédacteur en chef de l'*Union de la Sarthe*.

La distance était de vingt-cinq pas, sans pouvoir se rapprocher. Les adversaires ne devaient tirer qu'au signal donné. Ils ont échangé chacun deux balles et les témoins ont déclaré l'honneur satisfait.

Cette rencontre était motivée par un article de M. Simon.

Le ministre de la guerre a décidé que des congés de semestre pourront être accordés, dans les corps de toutes armes de l'intérieur et de l'Algérie, aux sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats, dans la proportion de 40,5 0/0 de l'effectif total.

Ces semestriers devront être pris en dehors des hommes appartenant à la classe de 1866, prochainement libérable.

Le départ des semestriers commencera au fur et à mesure de la clôture des opérations de l'inspection générale, et la rentrée au corps devra avoir lieu le 30 mars, quelle que soit l'époque de l'envoi en congé.

Nous extrayons du journal spécial *La Vigne* l'appréciation suivante, due à M. Pierre Joigneaux, sur la situation actuelle de la vigne en France :

« La vigne a été très-éprouvée. Dans la basse Bourgogne et dans la Champagne, les plaintes sont vives. L'Yonne ne récoltera rien ; la Côte d'Or n'aura que demi-récolte dans les bons vins ; sur les bords de la Saône, on n'aura pas un dixième. En Anjou, les vigneron parlent d'une demi-récolte ; dans le Bordelais, on craint pour la qualité ; dans le Languedoc, on espère moitié et même deux tiers de récolte. Ailleurs, dans le Midi, le phylloxera consterne les populations.

« Avec les vignobles du Midi, on est toujours sûr d'avoir la maturité complète du raisin ; mais à mesure que nous nous rapprochons des limites où la vigne finit, les inquiétudes nous gagnent, et nous avons peur de ne point réunir la somme de chaleur absolument nécessaire pour l'obtention de la matière colorante et de la richesse alcoolique.

« Nous sommes en retard sur les bonnes années, c'est évident ; reste à savoir si le temps perdu sera rattrapé. Les journées chaudes peuvent durer, mais les nuits douces finiront bientôt. »

A partir du 1<sup>er</sup> septembre, l'Institution Saint-Louis aura un de ses professeurs à la disposition des familles qui désireraient des leçons particulières pour leurs enfants.

Ce cours aura lieu le matin, de 9 heures à 11 heures ; le soir, de 2 heures à 4 heures.

#### INSTITUTION DE M<sup>me</sup> CAVELIER.

A partir de la rentrée prochaine, les cours d'Histoire, de Géographie et de Littérature seront faits par M. Lemarinier, professeur de philosophie et d'histoire au collège de Saumur.

M<sup>me</sup> Cavellier recevra à ces cours les jeunes personnes de la ville qui voudront les suivre. Ces élèves pourront rester dans le pensionnat depuis dix heures jusqu'à quatre. Une maîtresse spéciale dirigera les devoirs des cours.

#### Variétés.

J'avais lieu d'espérer que quelqu'un répondrait à la cinquième charge de M. Henri Roland contre la Religion, Monseigneur et la vraie science. Ne voyant rien venir, je me présente, à titre de catholique, le catholique étant l'adversaire légitime de ce M. du *Courrier*.

J'avoue d'avance que je ne réponds pas à tout : je n'ai lu que le premier article de la cinquième, après quoi j'ai été dégoûté du reste.

M. du *Courrier* semble vouloir qu'on lui dise qu'il est doné au suprême degré de la vertu négative. Il s'est embarqué, pour cela, sur l'immense océan des lettres, où la liberté est illimitée. On y peut jouer, en effet, le

hardi forban, et piller, et cracher, sans perdre ses rentes, aux évêques et à la Religion. M. du *Courrier* sait bien cela.

Mais la Religion du bon Dieu et les évêques en ont bien vu d'autres ! Et le petit M. Henri, qui a le culte de la négation, parce qu'il n'y trouve à craindre d'inconvénient physique d'aucune sorte, n'arrivera point à les tuer. C'est si fort, tout ce qu'il attaque, et si vieux tout ce qui sort de sa plume ! Il sait encore cela, et il ne le regrette point : plus le combat sera long, plus il y aura de ressources.

Nous n'avons donc rien vu, dans la fameuse cinquième, qui ne soit d'un pur, et de pénible lecture. Mais il y a de quoi rire aussi, et c'est ce qui m'a soulagé.

M. du *Courrier* est convaincu que M<sup>r</sup> l'évêque d'Angers « confond les questions ; les entremêle et les décide l'une par l'autre ; » que, s'il ne faisait point cela, et « consultait » avec soin « le grand dialecticien Bayle, » lui, M. Roland et ses congénères, ne passeraient pas pour sophistes. Voyons s'il confond quelque chose, M. du *Courrier*.

« Le christianisme théologique, » dit-il, « a absorbé le christianisme évangélique. » Voilà donc la théologie grand éteignoir de l'Évangile. C'est pourquoi il ajoute qu'« il fit nuit sur la terre, » que « tout périt ensemble » et que les « tyrans chrétiens » s'élevèrent et se mirent à « dévorer de concert un peuple sans défense et mis hors l'humanité. »

C'est plus que de la confusion, comme vous voyez, c'est une « grande absorption » qui a fait « dévorer » un peuple.

Et le christianisme, auteur de tant de maux « n'y fit rien, » s'écrie-t-il ensuite. Mais que voulez-vous qu'il y fasse, monsieur Roland ? Ne faites-vous pas de ce christianisme le principe du mal, et ne lui refusez-vous pas toute vertu curative ? Vous avez donc ici, Monsieur du *Courrier*, au moins naïvement pensé ?

Ce n'est pas tout :

La raison reprend son cours (celle de M. Roland et de ses amis, entendez-le bien). Elle renaît avec Luther, et c'est ce qui charme Monsieur : car, on voit poindre à l'horizon « ce chiffre fatidique : 89!!! »

89, chiffre fatidique!!!

La chute en est jolie, et surtout très-comique.

Voilà le christianisme théologique atteint et forcé à se cacher.... pour rire, sans doute. Il n'en faut pas davantage pour ravir M. du *Courrier*. Et pourtant il lui reste quelque inquiétude, car le christianisme vit toujours, hélas ! et travaille dans l'ombre. On sent bien qu'étant rédacteur d'une feuille fatidique, Monsieur pense que la philosophie épurante de 89 n'eût pas mal fait d'absorber à son tour le christianisme théologique. C'eût été si mignon et si salutaire de voir la raison faire le Croque-Mitaine.

Mais, loin de croquer rien, elle n'a fait que peur, la raison. Elle était si défigurée, aussi ! La Religion, malgré la philosophie épurante, revint enfin de son épouvante, au grand déplaisir de M. du *Courrier*. On a fait bien des efforts pour la remettre en honneur et sur le trône ; on y était presque parvenu le 19 mars ; mais sa laideur jeta l'effroi, et on le fit disparaître. Quel désappointement, quel horrible cauchemar pour M. du *Courrier* et ses amis ! — La société est perdue, s'écrie-t-il, puisque ses principes fondamentaux sont exposés maintenant aux éclairs et aux feux du fulminant *Syllabus*. Tout va être absorbé :

Et la liberté illimitée de la presse,  
Et la liberté absolue des réunions et des banquets,

Et l'abolition de la peine de mort,  
Et le principe des grandes annexions, etc.  
Avec ces choses, pourtant, on avait mille chances contre une d'arriver à quelque place. Dressons-nous donc en face de ce menaçant *Syllabus*, et M. du *Courrier* aussitôt y court, sans danger de mourir, et se plainta mèrement que Monseigneur le confonde et le force, hélas ! à se battre pour la cinquième fois.

Mais, hélas ! le fatidique ne tiendra pas devant le théologique et l'évangélique, pas même devant le scientifique.

Je sais, infortuné Monsieur, que votre raison est en désaccord patent avec les principes fondamentaux de la science ; mais vous êtes prié de ne pas confondre la science avec votre raison, et il n'y aura plus de désaccord. Il y a un grand mal, en notre temps, dont vous semblez ignorer ou feigniez d'ignorer l'origine profonde et les pétroleuses conséquences : c'est l'athéisme.

Si l'*Echo Saumurois* veut bien m'ouvrir ses colonnes, je me propose d'y toucher, dans la mesure de mes faibles forces : car je crois que vous êtes « passablement » piqué de ce mal ; et puis, la question est intéressante en elle-même et digne du public.

Un catholique.

#### Dernières Nouvelles.

On écrit de Gênes à l'*Univers* :

« J'apprends ici de graves nouvelles.

« Les sectes sont dans un mouvement très-prononcé et s'obstinent à voir dans l'avènement de l'honorable M. Minghetti le signe certain d'une préparation de la monarchie à l'abandon de Rome.

« Si le roi, qui a d'ailleurs manifesté en mille manières sa répulsion pour le séjour de Rome, était, contrairement à ce que je pense, décidé à y rester, ce serait une grosse sottise de sa part d'avoir choisi pour chef de son cabinet l'homme qui a signé la convention de septembre 1864.

« M. Minghetti, effrayé lui-même par les clameurs qui s'élèvent contre lui en Italie et en Allemagne, a fait écrire sous la rubrique de Rome une correspondance à la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, pour affirmer que la convention, au lieu d'être un renoncement, a été un nouveau pas vers Rome et que, quant à lui, il est décidé à y laisser la capitale. Mais loin de rassurer les sectes, cet article les a convaincus davantage. « Il se défend, ont-elles dit, donc il est coupable. »

« Le fait est que le plan d'une insurrection générale est arrêté et que Ricciotti Garibaldi a reçu la mission de parcourir les cent villes d'Italie pour s'entendre avec tous les comités de l'Internationale.

« Comme on n'a qu'une confiance très-médiocre dans cet homme, très-adonné au lucre et à la débauche, on l'a flanqué de deux compagnons ou secrétaires qui ne le quittent pas.

« Menotti est à Rome, dit-on, et y continue ses intrigues et sa vie de dissipation, grâce à la chance qu'il a eu de gagner un terne à la loterie.

« Il s'agit de se défaire, par un moyen ou par un autre, de Victor-Emmanuel, de proclamer la République fédérale, d'opérer une révolution en France, de continuer l'agitation en Espagne et de combattre à la fois les consorts en Italie et les cléricaux partout. Et comme les sectes n'ont pas la ressource des armées, elles comptent inaugurer l'insurrection par quelques coups de poignard distribués à bon escient et assaisonnés de pétrole.

« Les sectes, enfin, ont pour trésorier un homme devenu très-important par la charge dont l'a revêtu récemment le roi, M. le comte Pianciani, syndic de Rome, et elles comptent beaucoup sur lui, car il leur est solidement rivé.

« Bref, l'abandon de Rome, qui, malgré la Prusse, est devenu une nécessité pour la monarchie, apparaît aux yeux des sectes comme un crime de lèse-nation, comme une injure au sang des martyrs, etc. — non pas (remarquez ceci), non pas qu'il faille abandonner Rome plus tard, puisque cette ville est hors d'état de devenir une capitale, mais parce qu'on ne peut l'abandonner tant que la papauté résiste aux efforts de la civilisation moderne.

« Il n'est pas sans intérêt pour vos lecteurs, ce me semble, d'avoir ces renseignements. »

On mande de Versailles, le 16 août :

Le général Chanzy, après avoir déjeuné hier à la présidence, a passé une partie de l'après-midi en conférence avec le maréchal de Mac-Mahon.

Le ministre des travaux publics, M. Deseilligny, a été très bien reçu dans les houlères du Pas-de-Calais qu'il vient de visiter. Il en sera de retour demain à Versailles. M. Magne étant absent, l'intérim du ministère des finances sera confié à M. Deseilligny.

On lit dans la correspondance parisienne du *Nouvelliste de Rouen* :

Le comte de Paris est arrivé dans la nuit de mardi à mercredi. Un dîner intime réunissait à la table du duc de Chartres, aux Champs-Élysées, quelques amis particuliers des princes.

Outre le comte de Paris et le duc d'Aumale, on remarquait, parmi les convives,

M. Estancelin, M. le comte de Rondy, M. le marquis de Beauvoir, etc. Le comte de Paris a longuement causé de son voyage, et paraissait heureux du résultat de sa démarche ; l'accueil du comte de Chambord avait été aussi affectueux et cordial que possible, et le prince disait combien l'air affable et gracieux du comte de Chambord donnait de charme à sa conversation.

Le comte de Paris est parti pour Villers-sur-Mer, où il achèvera la saison.

L'*Eclaireur*, de Lunéville, annonce que l'évêque d'Orléans, allant à Frosdorff, est passé mercredi dans la gare de cette ville, par le train de 7 heures 44.

M<sup>r</sup> Dupanloup était accompagné de deux vicaires.

Le prince Napoléon s'est embarqué à Marseille, samedi matin, sur un vapeur de la Compagnie Valéry pour la Corse, où il va siéger au conseil général. Le prince est arrivé le soir à Ajaccio.

Une grande partie de la gare des voyageurs de Gaillac (Tarn) a brûlé dans la nuit du 15 au 16.

LE 15 AOUT À CHISLEHURST.

La *Patrie* publie les détails suivants sur la fête du 15 août à Chislehurst :

Le rendez-vous général était à 10 h. 1/2 à Charing-Cross.

A onze heures et demie, tout le monde était réuni à la résidence pour se rendre à la chapelle.

Voici sommairement l'ensemble du cortège :

Une députation dite de la Jeunesse française ; une députation des filleuls du prince impérial ; des délégations des corporations des sauveteurs ; des sociétés de secours mutuels hommes et femmes.

En tête du cortège marchent un portedrapeau et un porte-bannière. Le drapeau est tricolore, surmonté de l'aigle.

La bannière est en soie verte frangée d'or, avec ces mots : *La jeunesse française à Louis-Napoléon !*

La messe a été chantée par des dames de la colonie française.

L'impératrice et le prince impérial, tous deux en grand deuil, sont arrivés à midi.

A une heure, le cortège est revenu à la résidence, où déjà l'impératrice et le jeune prince s'étaient rendus en voiture.

On se masse alors devant la maison en formant une double haie, au centre de laquelle se placent les porte-bannières.

A une heure et quelques minutes, l'impératrice descend, ayant à son côté le jeune prince. L'impératrice parle à tout le monde, le prince l'imite de son côté, adressant un mot gracieux à ceux qu'il croit reconnaître.

A deux heures, le prince reçoit dans le salon d'honneur les députations, qui lui offrent l'album de la Jeunesse, et les délégations ouvrières qui apportent la statue équestre de l'empereur à Magenta.

Nous reproduisons, d'après l'*Ordre*, le discours suivant, qui a été prononcé par le Prince Impérial :

« Je vous remercie au nom de l'Impératrice et au mien d'être venus associer vos prières aux nôtres et de n'avoir pas oublié le chemin que vous avez pieusement parcouru il y a quelques mois ; je remercie aussi les fidèles amis qui nous ont fait parvenir de loin les nombreux témoignages de leur affection et de leur dévouement.

« Quant à moi, dans l'exil et près de la tombe de l'Empereur, je médite les enseignements qu'il m'a laissés ; je trouve dans l'héritage paternel le principe de la souveraineté nationale et le drapeau qui la consacre. [Applaudissements.]

« Ce principe, le fondateur de notre dynastie l'a résumé dans cette parole à laquelle je serai toujours fidèle : **TOUT POUR LE PEUPLE ET PAR LE PEUPLE !** »

L'empereur d'Allemagne a adressé la lettre suivante au général de Manteuffel, à l'occasion de l'évacuation du territoire français par les troupes allemandes :

« Après avoir participé aux exploits de la dernière guerre, les troupes d'occupation ont eu à faire preuve en France d'un grand tact militaire et d'une discipline exemplaire. Cette tâche a été remplie par les troupes d'une façon qui me donne, à ma très-grande



joie, l'occasion de leur exprimer, à leur retour, ma parfaite reconnaissance.

» Je vous charge d'en faire part aux généraux, aux officiers, aux employés et aux soldats des troupes en question et d'exprimer, en particulier, aux commandants des divisions qui rentrent en ce moment dans leurs foyers, toute la satisfaction que m'inspire la façon dont ils ont rempli leurs fonctions dans une situation si difficile et de leur transmettre mes remerciements pour l'ordre parfait qui a toujours régné dans les troupes qu'ils ont eu à commander.

» Coblenz, le 27 juillet 1873.

» GUILLAUME. »

Pour les articles non signés: P. GODET.

### LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 27<sup>e</sup> fascicule, DEN à DES est en vente.

Sous ce titre collectif: LE PROCÈS DES CÉSARS, M. BEULÉ a publié chez les éditeurs Michel Lévy frères quatre beaux volumes in-8<sup>o</sup>, formant chacun un ouvrage à part, dont voici les titres:

- Auguste, sa famille et ses amis (4<sup>e</sup> édition);
- Le Sang de Germanicus (3<sup>e</sup> édition);
- Tibère et l'héritage d'Auguste (3<sup>e</sup> édition);
- Titus et sa dynastie (2<sup>e</sup> édition).

LE PROCÈS DES CÉSARS, intenté par M. Beulé, est la condamnation du césarisme, auquel l'éminent historien, armé des puissantes ressources de l'érudition et de l'archéologie, qui lui sont si familières, a porté des coups implacables et décisifs dans ces quatre volumes dont on n'a pas oublié l'immense et légitime retentissement quand ils parurent sous l'Empire.

### LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

### REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce *Revalescière* de Du Barry, qui rend santé, énergie, digestion, sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74.000 cures, y

compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N<sup>o</sup> 61 224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La *Revalescière* de Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARRE, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr. — Les Biscuits de *Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La *Revalescière* chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 100. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMBON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 AOUT 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	57 65	»	20	»	»	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	785	»	5
4 1/2 % jouiss. mars.	83 90	»	»	»	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov.	660	»	»
5 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier.	367 50	1	25
4 % Emprunt 1871.	»	»	»	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	870	»	3 75
Emprunt 1872.	91 60	»	25	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	342 50	»	1 25
— libéré.	90 95	»	15	»	»	»	»	Est, jouissance nov.	511	»	1 25
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	215	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	875	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	410	»	»	»	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	595	»	1 25
— 1865, 4 %.	445	»	»	»	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	1000	»	2 50
— 1869, 3 % t. payé.	283	»	»	»	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	841 25	»	3 75
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	249 50	»	»	»	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	330	»	»
Banque de France, j. juillet.	4275	»	10	»	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. août.	905	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	545	»	»	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	696 25	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. août.	462 50	»	»	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	15	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372 50	»	»	»	»	»	»				

### GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 mai).

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, — omnibus.			
4 — 13 — — — express.			
7 — 27 — — — omnibus.			

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 a.

Etude de M<sup>o</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

### UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M<sup>o</sup> veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M<sup>o</sup> LAUMONIER, notaire. (106)

Etude de M<sup>o</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

Le jeudi 21 août 1873, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>o</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison VINCENT, ancien ferblantier et cafetier, rue du Port-à-Louis, à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier appartenant à M<sup>o</sup> veuve Vincent.

Il sera vendu:

Un beau billard et ses accessoires, lits, couvertures, matelas, traversins, édredons, couvre-pieds, draps, serviettes, nappes, tapis, tables de nuit, glaces, flambeaux, candélabres, tables, chaises, bureau, paletots, pantalons, chemises et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

### A VENDRE

D'OCCASION,

### UN LANDAU

A essieu patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent.

DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement.

S'adresser chez M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 71.

### A VENDRE

D'OCCASION,

### BEAUX BILLARDS

Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

### A VENDRE UN BON CHIEN COUCHANT

Agé de seize mois. S'adresser à M. Jean DRUGON, à Verzy. (533)

### A VENDRE D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coffreur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

### M. E.-F. FAVREAU MÉDECIN-VÉTÉRINAIRE,

Préviens le public qu'à partir de ce jour il fixe sa résidence à Saumur, et que, provisoirement, il établit son domicile à l'**Hôtel du Grand-Turc**, chez son frère, M. MERCEAU.

### L'EUROPE

Société d'Assurances mutuelles à primes fixes contre l'incendie. Fondée en 1852, autorisée par décret du 13 juillet 1860.

Rue de Rivoli, 132, à Paris.

La Compagnie DEMANDE UN AGENT PRINCIPAL pour l'arrondissement. Il lui sera accordé de très-fortes remises et gratifications annuelles. S'adresser, franco, à la Direction générale, 132, rue de Rivoli, Paris. (324)

### CRÉDIT FONCIER

DES

### ÉTATS-UNIS

(UNITED STATES MORTGAGE COMPANY).

Le Crédit foncier des États-Unis place en ce moment la 3<sup>e</sup> série de ses obligations 6 0/0, remboursables en 50 ans par amortissement annuel.

Cette série (C) est de 5 millions de dollars. Les titres sont de 100 500 et 1,000 dollars, avec coupons semestriels payables les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre. Le service de l'amortissement et des coupons sera effectué, en or, sur les principales places de l'Europe.

Le prix actuel est de 490 fr. par obligation de 100 dollars, jouissance du 1<sup>er</sup> avril dernier; ce prix sera, en conséquence, augmenté des intérêts, à raison de 8 centimes par jour, à partir du 1<sup>er</sup> avril.

La Société générale, 54 et 56, rue de Provence, est chargée de la négociation des titres et de la prise des coupons échus. On peut s'adresser à tous ses guichets de Paris, des départements et de l'étranger. (330)

### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

### Changement de Domicile.

### M. DURAND

ARQUEBUSIER,

Rue d'Orléans, 7, ancienne maison Marchand, A SAUMUR,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son établissement rue d'Orléans, 7, maison Marchand. Fusils Lebel et à bague, carabines Flobert, revolvers en tous genres et de tous modèles, etc. Grand choix d'articles de chasse. Entrepôt de poudres et de plomb. Réparations et mises à neuf de toutes espèces d'armes. Grand dépôt de feux d'artifice.



### ENGRAIS RICHE DE BONDY

de la Compagnie Anglaise des Engrais. DOSAGE GARANTI. 5 à 60/0 d'azote; 10 à 12/0/0 d'acide phosphorique assimilable. Prix: 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy. FACILITÉ DE PAIEMENT. TH. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

# VENTE AU RABAIS D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8<sup>o</sup>.  
Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.  
Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER, 50 vol. in-8<sup>o</sup>.  
Conférences d'Angers, belle édition.

Histoire ancienne, } par ROLLIN.  
— romaine, }

MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.

Rue du Marché-Noir.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif d'une odeur très agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'étranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedeveigne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard 5, rue Buisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeuneau, 57, rue Beaurepaire. (253)

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,